

Chers Lavardenais et Chères Lavardenaises,

Bonjour à tous

Malgré la Crise sanitaire que nous traversons et en respectant les règles sanitaires, nous avons choisi de vous réunir aujourd'hui pour une réunion d'informations et d'échanges. Nous remercions chacun de vous d'avoir accepté d'y participer car il nous semble important de pouvoir vous informer de la vie de notre commune et d'échanger avec vous à ce sujet. Nous remercions également toutes les personnes qui ne sont pas présentes par peur ou inquiétudes liées à cette épidémie.

Comme vous le savez, bien qu'élus le 15 mars, nous n'avons pris nos fonctions que le 23 mai. Cette période latente nous a permis de nous préparer aux fonctions pour lesquelles vous nous avez élus. Pendant la période du confinement nous ne sommes pas restés inactifs : distributions de masques tissus confectionnés par des couturières bénévoles, visites aux personnes isolées, participation à l'organisation de la reprise de l'école,

Nous avons ensuite mis en service un numéro de téléphone « mairie » joignable 7 jours sur 7,) à disposition de tous, ce qui nous permet de diffuser les informations, soit par mail, soit par SMS, mais c'est aussi un moyen de communiquer dans les deux sens en nous prévenant ou alertant en cas de problème constaté, certains jouent le jeu : merci. Ce numéro sert également en cas de fermeture de la mairie grâce à un transfert d'appel.

Si toutefois vous ne receviez pas ces informations, nous vous invitons à nous communiquer vos numéros de portable et/ou adresse mail pour mettre à jour cette liste de diffusion.

Nous allons maintenant vous expliquer ce que nous avons fait et ce que nous souhaitons faire pour l'intérêt de notre commune.

Depuis son installation le 23 mai, le Conseil Municipal s'est réuni 4 fois aux fins d'élire le maire et les adjoints, les responsables de commissions communautaires et communales, procéder aux élections des jurés d'assise, discuter des loyers communaux, voter le budget communal, etc.... Nous nous sommes réunis aussi 3 fois pour des réunions de travail.

La liste de toutes les commissions est accessible sur le site Lavardens.fr, régulièrement mis à jour depuis notre installation sur lequel

sont également consultables tous les procès-verbaux des Conseils Municipaux. Je vous invite à le consulter fréquemment.

Nous communiquons également sur les réseaux sociaux via la page facebook «Commune de Lavardens».

Nous avons également rencontré tous les présidents d'associations, (à l'exception des petits marchés), les responsables de l'association du château, les commerçants, les employés communaux et certains locataires (notamment au sujet des appartements de l'école).

Nous avons pris la décision d'offrir un mois de loyer aux commerçants qui ont dû cesser complètement leurs activités pendant le temps du confinement pour les soutenir autant qu'il nous est possible. Christophe et Jeremy président et directeur du CICAC nous ont invités à venir visiter l'exposition en cours. Lors de cette visite ils nous ont exposé leurs projets, leur envie de travailler avec et pour le bien de la commune.

Nous avons également participé au renouvellement du bureau du RPI et la Présidence est assurée par une Lavardenaise, conseillère municipale (Sylvie Pujos).

Les réunions de toutes les commissions du Grand Auch se sont succédé à un rythme soutenu, concentrées sur 2 mois après le déconfinement, soit plus de 15 réunions qui ont obligé la présence du Maire ou du responsable de commission. Cette fréquence inhabituelle est le fruit de la crise sanitaire et du renouvellement du bureau de la communauté d'agglomération.

Mais le sujet le plus ardu sur lequel nous avons dû travailler rapidement et non des moindres, reste le budget communal. Il nous semble important de vous expliquer aujourd'hui comment fonctionne ce budget et vous en livrer les grandes lignes en essayant d'être le plus clair possible. Budgets que vous pourrez consulter très prochainement sur le site Internet.

Les Budgets communaux se divisent en deux sections, le fonctionnement et l'investissement.

Pour les budgets de fonctionnement, l'essentiel des recettes provient des impôts et taxes perçues (143.290€), des dotations de l'état (91.792€), des Produits des services et domaines (20.000€), des autres produits de gestion courante comme les loyers communaux ou les excédents des budgets annexes (68.985€), et quelques produits exceptionnels et atténuation de charges (12.000€). Pour résumer le budget principal de Lavardens au niveau des recettes s'établit pour 2019

à 383.300€ et à 337.200€ pour 2020. La différence provenant essentiellement de la baisse des dotations du fait de notre nouvelle appartenance au Grand Auch.

En ce qui concerne les dépenses, on y retrouve les charges à caractère général (achats, énergie, etc. 71.345€), les charges de personnels et frais assimilés (95.200€) les atténuations de produits (attributions de compensations 21.295€) les autres charges de gestion courante (indemnités des élus 17100€ (inchangées par rapport à 2019 bien que la dotation de l'état ait été elle augmentée ce qui occasionne un moindre coût réel pour la commune de 1500 euros qui nous permet de faire face à la gratuité des loyers des commerçants), contributions aux groupements tel que le RPI 40.677€) les charges financières (intérêts d'emprunts pour un total de 17.491€).

Soit pour résumer là-aussi, un total de dépenses d'un montant de 276.106€ pour 2020 contre 339.616, l'an dernier. Cette baisse des charges s'explique en partie par le fait de notre volonté de ne pas à avoir fait appel à un remplaçant pour la secrétaire de Mairie pendant ses congés, les conseillers municipaux ayant assuré les permanences en Mairie, la fin des contrats aidés en cours en 2019, le bénévolat des élus pour travailler avec Jean Pierre et une subvention exceptionnelle au budget du lotissement qui avait été allouée en 2019 pour 45.000€.

Pour les budgets d'investissement, dans les recettes réelles nous retrouvons les dotations, fonds divers et réserves (60.466€), les subventions d'investissement reçues (1.860€), les immobilisations financières (5.804€). Soit pour 2019 un total de 166.759€ contre 69.630€ pour 2020.

Pour les dépenses réelles, les déficits d'investissement reportés (72.381€), les échéances de capitaux d'emprunts (56.717€) et les immobilisations ; soit un total de 136.731€ en 2020 contre 223.709€ en 2019.

En plus de ce budget principal Lavardens dispose également de 4 budgets annexes, les commerces, le restaurant, le lotissement et l'assainissement pour lequel la commune a repris la compétence ; eux-mêmes divisés en 2 sections fonctionnement et investissement.

Les règles de la comptabilité publique prévoient que chaque budget doit s'équilibrer ce qui conduit à des écritures d'ordre, le fonctionnement subventionnant l'investissement.

Partant de ce constat et pour mieux en comprendre les rouages nous avons rencontré Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, qui nous a mis en garde sur la situation d'alerte où se trouve Lavardens. En effet, nous sommes une des deux communes les plus endettées du département, l'autre étant Aignan. (pour à peu près la même raison : la création d'un lotissement communal). On parle bien de l'endettement total et pas uniquement de l'endettement du budget principal

Il nous exhorte à trouver des sources de revenus supplémentaires pour retrouver une situation plus saine et à réduire les dépenses. Parmi les revenus supplémentaires, il a souligné la hausse des impôts, la hausse de l'ensemble des loyers, récupérer les loyers ou charges en retard de paiement, mettre le cadastre à jour et taxer ainsi de nouvelles constructions ou aménagements non déclarés aux impôts, vendre des biens communaux comme le Presbytère. Il a attiré notre attention également sur le projet du lotissement.

Nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec Madame BRUNEL la perceptrice en charge de Lavardens pour établir les budgets prévisionnels 2020.

Pour ce faire il nous a paru primordial de faire un état des lieux non par budget de façon individuelle mais sur l'ensemble de tous les budgets et nous attacher aux recettes et dépenses réelles en excluant les écritures d'ordre, pour connaître exactement les ressources et dépenses de la commune. La différence entre elles devant pouvoir servir à régler les échéances de capitaux d'emprunt et prévoir l'investissement possible.

Pour 2020, la commune disposera d'un total de recettes réelles de 449.638€ contre des dépenses de 407.898€. (Différence 41,700€) Malheureusement les annuités de capital des emprunts communaux s'élevant à 82.187€ sont déjà supérieures à la différence recettes/dépenses réelles et ne laissent aucune place à des investissements.

Dans l'état actuel, il est urgent de désendetter la commune, et il est alors question du lotissement, pour lequel aucun lot prévu n'a encore d'acquéreur. La commune a emprunté 550.000€ en plus de l'achat de la Conserverie. (130,000€ achat 170,000€ premier prêt et rachat du prêt 200,000€ (différence 70000 certainement utilisé à d'autres fins)

Avec le projet envisagé, au mieux c'est-à-dire avec la vente de tous les lots, soit 10 lots constructibles pour un total de 5.836 m², la commune

perdrait dans cette opération plus de 150.000€, sans compter le prix d'achat initial qui se rajouterait à la perte.

Le prix de revient au mètre carré est largement supérieur à 55€ HT (sans compter le prix de l'achat initial pour lequel le prêt de 200.000€ est en cours sur le budget principal de la commune et non dans le budget annexe lotissement, ce qui alourdit considérablement le prix de revient réel) et le prix proposé à la vente étant de 28€ TTC, c'est plus de 30€ de différence au m² pour seulement 5.836 m² constructibles, je vous laisse faire le constat et imaginer si on ne vend pas les lots comme il était prévu.

Plusieurs contacts ont d'ores et déjà été pris pour revendre une partie des lots au Toit Familial qui pourrait y envisager une résidence partagée, intergénérationnelle et des maisons en accession à la propriété, également avec des lotisseurs, tout en ne perdant de vue que le prix de chaque terrain devrait être supérieur à ce qui avait été précédemment envisagé pour limiter nos pertes. Il a été également décidé de suspendre la poursuite des travaux d'aménagement (voirie et accès des lots) dans l'éventualité où le projet devrait être modifié. C'est donc la somme d'environ 135.000€ initialement prévue au budget du lotissement que nous tentons d'économiser.

Nous avons évidemment rencontré les différents partenaires de ce projet afin d'envisager les conséquences financières surtout en terme de pénalités ou dédommagement pour non réalisation. Ils nous ont tous répondu favorablement et n'appliqueront aucune retenue financière.

Si nous arrivons à l'issue que nous visons nous pourrions désendetter fortement la commune, remboursement anticipé des emprunts du lotissement avec suppression des annuités d'emprunt capital (24.000€) plus intérêts.

Juste pour information et après avoir cité les prêts liés au lotissement, sur le budget principal les annuités de capitaux d'emprunt s'élèvent à 54.717€ et correspondent à

<i>- Prêt travaux voirie :</i>	<i>100.000€</i>	<i>Fin 2021</i>
<i>- Prêt église traversée village :</i>	<i>130.000€</i>	<i>Fin 2025</i>
<i>- Prêt cantine :</i>	<i>170.000€</i>	<i>Fin 2029</i>
<i>- Prêt toiture écuries :</i>	<i>150.000€</i>	<i>Fin 2029</i>
<i>- Prêt mairie logements :</i>	<i>100.000€</i>	<i>Fin 2032</i>
<i>- Prêt terrain lotissement :</i>	<i>200.000€</i>	<i>Fin 2033</i>

Enfin, pour finir sur le budget, nous ne pouvons en l'état, envisager de nouveaux investissements et allons devoir tous nous retrousser les manches.

Pour les travaux de voirie, nous allons faire un état des lieux des 35kms de chemins communaux avec la STPAG pour définir l'urgence des travaux à prévoir. Sachant qu'un seul km de chaussée reviendrait à 25,000€, nous allons déjà programmer des travaux en régie sans faire appel à des sociétés extérieures dans un premier temps, dans l'attente que notre situation financière s'améliore et que notre budget puisse nous permettre des travaux plus conséquents par des professionnels. Dans les communes voisines ou de la même strate il est généralement attribué au budget voirie environ 15 % du budget principal ce qui permet de la maintenir en bon état et malheureusement à Lavardens il y a un certain temps que d'autres choix ont été faits.

Des corvées, où chaque bénévole sera le bienvenu, seront organisées, nous demandons aux agriculteurs en cas de lourdes intempéries comme nous avons déjà connues, de participer au nettoyage des chemins boueux pour que l'état de la chaussée ne s'empire et que le coût à la charge de la collectivité diminue (du simple au triple en cas de chargement et évacuation de la terre)

Nous aimerions également organiser des corvées pour nettoyer et aménager les chemins de randonnée, pour rafraîchir les appartements communaux qui en ont largement besoin et offrir à leurs occupants un cadre de vie plus agréable.

Pour la création du jardin partagé, du compost ou de la gestion des déchets verts aucune subvention ne peut être attribuée actuellement nous allons devoir sûrement attendre encore un peu. C'est cependant un enjeu important pour la communauté d'agglomération.

Nous avons prévu de remettre le parking du château en sécurité, ainsi que l'espace pique-nique aux marronniers en changeant les barrières, des contacts par l'intermédiaire de Damien Réchou ont été pris.

En ce qui concerne les associations, nous n'avons pas encore voté le montant des subventions, mais vu le contexte actuel et dans la mesure où aucune manifestation n'a été organisée, exceptée la journée d'hier, nous envisageons de ne verser aux associations qu'un montant pouvant couvrir leur Assurance Responsabilité Civile.

J'en profite pour remercier le comité des fêtes et la nouvelle génération qui s'est bien investie pour cette manifestation.

Pour les personnes isolées, nous envisageons au niveau de la cantine de Lavardens de prévoir la fourniture d'un panier repas aux jours d'ouverture des écoles contre paiement d'un forfait fixé par le RPI aux personnes désireuses d'en profiter. Par contre dans un premier temps, nous ne pourrions en assurer la livraison. Peut-être que des bénéficiaires pourraient s'en occuper pour ceux qui ne peuvent vraiment pas se déplacer. Quoiqu'il en soit une information sera mise en ligne dans ce sens et les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

Nous sommes arrivés au terme de notre exposé en souhaitant avoir été le plus clair et transparent possible. Nous pourrions traiter bien d'autres sujets : l'école, les nouveaux artisans, l'état des bâtiments communaux, le cimetière, la vie ensemble etc...

Mais l'exercice du discours ou du long monologue n'est certainement pas celui que je préfère et donc...

Cette rencontre a également, outre le but de vous tenir informés et de créer du lien, d'écouter vos idées, vos avis, vos demandes, vos remarques, vos questions et nous vous proposons donc d'échanger sur les sujets.

Merci donc à tous d'avoir accepté notre invitation et vous proposons donc de passer à table, où nous allons vous proposer de partager tous ensemble l'apéritif et le repas offerts par la Municipalité. Vues les contraintes sanitaires imposées, nous vous demandons de ne vous déplacer que munis de votre masque et de respecter au maximum les règles de distanciation. Nous nous sommes organisés pour que vous soyez servis assis à table. (Repas et apéritifs)

C'est moins convivial, ça favorise moins les échanges mais c'est plus prudent

MERCI